

prêtes à expirer, un troisième pour l'établissement des Ports francs en Amérique, qui a répandu la joye parmi les Négocians qui se préparent à faire les envois les plus considérables en marchandises nécessaires au commerce des Espagnols aux Indes Occidentales; mais quant à un Bill concernant la saisie des Papiers chez les particuliers, quoiqu'approuvé dans la Chambre Basse, l'examen en a été renvoyé à deux mois après mille débats; ce qui fait beaucoup murmurer à Londres, parce que l'espérance où l'on étoit de ne plus se voir exposé à être visité dans sa maison sur le simple soupçon de trahison, se trouve évanouï par ce seul Arrêté.

A ce sujet difons que le Sieur de Wilkes, dont on a tant parlé, s'étoit hazardé à revenir à Londres à la premiere nouvelle qu'il eut que les Communes déclaroient les ordres généraux de prise de corps & la saisie des papiers illégaux; mais il se trouve de nouveau obligé de quitter sa Patrie, trompé dans l'attente où il étoit que le Bill, dont il est question, n'auroit pas plus de difficulté à passer à la Chambre Haute qu'à la Chambre Basse. Ainsi, dans l'impossibilité qu'il voit de faire lever son Décret de proscription, il s'est encore retiré à Paris, résolu, sans doute, d'y vivre dans une retraite forcée: car l'indécence de ses expressions dans quelques-unes de ses feüilles publiques contre la dignité du Souverain & l'autorité du Parlement, doit n'avoir pas peu contribué à suspendre la résolution des Seigneurs sur cet Acte; pour qu'il ne pût point se prévaloir d'avoir rendu inutiles les ordres & les Décrets portés contre lui. Mais passons au plus remarquable.

Le 3. du mois de Juin on remit aux deux